

The image shows the interior of a large, empty industrial building. The floor is made of large, square concrete tiles. The ceiling is high and features a complex network of dark metal beams and pipes. Several vertical concrete pillars support the structure, with some of them wrapped in yellow and black diagonal safety tape. In the background, there are large windows and a glass entrance area. The lighting is bright, suggesting natural light coming from the windows.

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024**

**CRÉATION DE RESSOURCERIES PROFESSIONNELLES  
SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN :**

- > UNE RESSOURCERIE CULTURELLE
- > UNE RESSOURCERIE DU BÂTIMENT

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**



## Une proposition publique inédite face à des besoins structurels et environnementaux

À l'écoute des besoins des professionnels tant de la filière culturelle et artistique que de la filière du bâtiment, la Métropole de Lyon identifie un besoin de création de ressourceries professionnelles : une ressourcerie culturelle et une ressourcerie du bâtiment.

Filières ayant chacune leurs spécificités, elles sont toutes deux consommatrices de ressources et génératrices de déchets. Les études menées par la Métropole de Lyon préalables au lancement de cet Appel à manifestation d'intérêt ont mis en lumière et précisé des enjeux communs : réduction des déchets, réemploi des matériaux, formation aux pratiques plus respectueuses de l'environnement, etc.

Parce que l'accompagnement des professionnels de son territoire vers des pratiques plus éco-responsables est au cœur de ses missions, la Métropole recherche les futurs porteurs de ces projets ambitieux et inédits.

### L'intérêt de ressourceries professionnelles est double :

- D'une part, permettre aux acteurs du réemploi de se développer en bénéficiant des locaux adaptés à loyer modéré, de la mutualisation de ressources, matérielles et immatérielles, et d'une dynamique collective.
- D'autre part, d'offrir aux acteurs qui s'intéressent au réemploi et aux changements de pratiques, de bénéficier d'un lieu ressource pour trouver des expertises, des surfaces, des outils et des produits/matériaux pour expérimenter de nouvelles activités et manières de produire.

### Pour cela, la Métropole souhaite, dans le cadre de cet Appel à manifestation d'intérêt :

- **Identifier et recenser les initiatives** voulant s'impliquer dans le projet de ressourcerie culturelle, dans le projet de ressourcerie du bâtiment ou dans les deux projets.
- **Faire se rencontrer les porteurs d'initiatives** à travers l'organisation d'un cycle de réunions de travail ayant pour objectifs l'interconnaissance et la création de synergies et de groupements cohérents amenant des logiques de mutualisation et de coopération.

À l'issue de cet Appel à manifestation d'intérêt, la Métropole conduira une procédure de sélection des projets.



### **Pourquoi la Métropole de Lyon se positionne-t-elle en tant que « facilitatrice » de ces projets ?**

- Le **large périmètre des politiques publiques** de la Métropole permet de réunir de nombreuses compétences essentielles à la conduite de ces projets : soutien aux équipements et événements culturels, accompagnement des entreprises, collecte et traitement des déchets, accompagnement à la transition écologique, aménagement du territoire, développement de projets urbains, etc.
- Le **périmètre géographique intercommunal** couvert par la Métropole (59 communes) est une échelle territoriale pertinente pour un projet qui bénéficiera à de nombreux acteurs.



# I. LES CONTOURS DES DEUX PROJETS DE RESSOURCERIES PROFESSIONNELLES

## La Ressourcerie Culturelle (lot A)

### → CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

#### La ressourcerie culturelle a vocation à répondre à des enjeux divers :

- **Enjeu environnemental** : sortir d'une surconsommation des matériaux et matériels utilisés dans les productions artistiques et culturelles et réduire leur impact carbone.

#### Objectifs :

→ Donner une seconde vie et faciliter le réemploi de décors, costumes et accessoires issus de productions artistiques et culturelles en proposant des services de collecte, de nettoyage/transformation et de remise en circulation dans un périmètre local.

→ Participer à la réflexion et à l'innovation vers l'émergence de nouvelles pratiques, à travers la réunion de compétences et de moyens, pour progresser collectivement.

- **Enjeu économique** : participer à la stabilisation des modèles économiques et à la pérennisation des activités professionnelles pour garantir une diversité culturelle et artistique sur le territoire.

#### Objectif :

→ Proposer à l'ensemble des professionnels des produits qualitatifs à des prix accessibles.

- **Enjeu de structuration de filière** : encourager l'interconnaissance et la coopération entre acteurs culturels métropolitains et fournir un moyen de mutualisation de ressources.

#### Objectif :

→ Appuyer un réseau de partages et d'échanges et valoriser les initiatives déjà existantes sur le territoire.

Fort de ces constats, la Métropole a initié en mars 2021 (voir annexe 1) :

- Une étude des besoins et des attentes des acteurs culturels
- Une étude de faisabilité technique, juridique et économique

Ces deux études menées en parallèle dessinent les contours du futur équipement. La réalisation de ces études souligne déjà la forte implication des professionnels (à travers des entretiens, des groupes de travail, des questionnaires, présentations publiques, etc.) et le caractère coconstruit du projet.

## 1. LES BESOINS IDENTIFIÉS

Les besoins identifiés à travers les deux études préalables de manière non exhaustive sont les suivants :

### a. Services et activités envisagés

Les services et activités de base :

- La collecte
- La réception des flux, le démantèlement et le tri
- La préparation de produits destinés à être réemployés dans des ateliers
- La vente (la mise en location peut être également envisagée)
- Des propositions de formations et d'accompagnement pour développer les pratiques éco-responsables dans la culture

Des **services et activités complémentaires** peuvent être proposés par les participants pour compléter l'équipement selon leur vision du projet.

### b. Périmètre des activités

Les bénéficiaires de la ressourcerie culturelle seront prioritairement les professionnels (équipement, événements, compagnies, etc.) de **tous les secteurs artistiques et culturels** (spectacle vivant (théâtre, opéra, danse, cirque, etc.), arts visuels, cinéma et audiovisuel, musées et patrimoine, artisanat d'art, etc.).

Un élargissement à d'autres secteurs (événementiel d'affaire – salons, congrès, luxe, événementiel sportif) n'est pas à exclure mais ne devra pas être une part majoritaire des activités.

Une ouverture aux particuliers et aux entreprises (hors champ culturel) peut être envisagée mais ne doit pas être prioritaire ni majoritaire.

### c. Périmètre géographique

Les **acteurs du territoire métropolitain** et territoires limitrophes sont principalement concernés par cette ressourcerie.

### d. Des garanties d'intérêt général

Le projet devra mettre en œuvre des valeurs et objectifs au profit de tous les bénéficiaires : politique tarifaire adaptée, égalité d'accès, missions d'insertion par l'emploi, etc.

## 2. POSITIONNEMENT ET RÔLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole souhaite jouer un rôle dans la poursuite du projet :

- **En accompagnant** les porteurs de projet dans la mise en œuvre et l'implantation du projet et tout au long de l'exploitation des activités, sur les aspects stratégiques, juridiques, économiques, de gouvernance, etc.
- **En garantissant, en lien avec le bail contractué entre la SNCF et la Métropole**, l'implantation de l'équipement au cœur de l'ancien technicentre de la SNCF de la Mulatière pour une durée de 9 ans et une éventuelle relocalisation des activités dans le projet urbain du site à long terme.
- **En investissant** dans les travaux de réhabilitation des bâtiments (isolation, raccordement électrique, accès, etc.). Les aménagements et équipements nécessaires aux activités de la ressourcerie culturelle seront à la charge des porteurs de projets finaux (machines, outillages, etc.)
- **En soutenant économiquement l'amorçage des activités** selon des modalités qui restent à définir.

# La Ressourcerie du Bâtiment (lot B)

→ CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET  
UN BESOIN ÉMERGENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET  
UNE OFFRE PRIVÉE DYNAMIQUE À CONSOLIDER

## Le réemploi de produits du bâtiment permet de réduire l'impact environnemental de la construction :

- **En préservant les ressources** : un grand lyonnais consomme 19 t/an de matières premières en 2018, sachant que le seuil de soutenabilité est entre 3 et 6 t/habitant/an en 2050 à l'échelle mondiale. Nous devons donc diviser notre consommation de matières au moins par 3. La construction étant l'un des 5 secteurs les plus consommateurs de matières (notamment de minerais métalliques et de minerais non métalliques), il convient d'agir sur ce secteur pour réduire notre empreinte matière,
- **En préservant l'énergie grise** contenue dans les produits : plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre produits par un bâtiment sur 50 ans sont dues aux matériaux pour le construire,
- **En réduisant la production de déchets** : le secteur du bâtiment et des travaux publics est le plus gros producteur de déchets en France. Sur le bassin économique de l'agglomération lyonnaise, nous produisons 536 000 tonnes de déchets issus de la déconstruction de bâtiments et 303 000 tonnes issus des activités du bâtiment hors démolition (construction, rénovation, réhabilitation). L'ADEME estime que seulement 1% des produits du bâtiment sont réemployés aujourd'hui en France.
- **De la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire** : elle s'applique aux opérations de déconstruction ou de rénovation lourde de plus de 1000m<sup>2</sup>, et impose notamment la réalisation d'un diagnostic des matériaux pour favoriser les pratiques de réemploi,
- **Du référentiel Habitat Durable de la Métropole** : il s'applique aux opérations de construction de logements que lance la Métropole dans le cadre de cessions de terrain/vente de foncier, ZAC d'initiatives métropolitaines, Projets urbains partenariaux (PUP) et pour les logements sociaux, soit environ 20% des constructions neuves (soit 3% du parc) de la Métropole,
- **Du règlement Eco rénov** : il s'applique aux projets de rénovation énergétique de l'habitat privé (bailleurs, copropriétés, maisons individuelles), soit environ 20 000 logements entre 2015 et 2022, et prévoit un bonus réemploi.

Malgré le développement d'une offre sur le territoire, le recours aux matériaux de réemploi reste freiné par de nombreux facteurs liés au caractère « émergent » de ce type d'activités, notamment le besoin de stockage des matériaux et la consolidation de modèle économique.

De plus en plus de maîtres d'ouvrage intègrent du réemploi dans leurs opérations (une cinquantaine à ce jour sur le territoire de la Métropole) de façon volontariste. Le réemploi est amené à se développer avec la mise en place :

- **De la RE2020** : elle s'applique aux opérations de construction neuve, soit environ 3 % des bâtiments, et comptabilise les produits de réemploi comme émettant 0 gaz à effet de serre,

En 2019, la Métropole a cofinancé un laboratoire d'innovation sociale porté par le CentSept sur les solutions pour développer la circularité dans le bâtiment. Ce laboratoire a permis d'élaborer un projet sur le réemploi, nommé Station R. Ce projet a fait ressortir d'une part le besoin de reconditionnement-requalification des produits de réemploi pour faciliter leur assurabilité et, d'autre part, la fragilité du modèle économique des plateformes de réemploi. En effet, l'ensemble des plateformes de réemploi françaises (sauf une) ont une activité de négoce déficitaire qui est compensée par une autre activité (AMO, déconstruction, repose).

## 1. LES BESOINS IDENTIFIÉS

*L'activité socle de la ressourcerie du bâtiment est le stockage et la vente de produits du bâtiment, du second œuvre en priorité, en vue de leur réemploi. Cette activité de stockage nécessite une activité de pré-tri, collecte, sur-tri, remise en état, qui peuvent être internalisées ou travaillées en partenariats avec d'autres acteurs du territoire. Cette activité de stockage et vente peut se traduire économiquement par du dépôt-vente, de l'achat-revente, du don-vente, de la location pour tiers, réservation de stock, etc.*

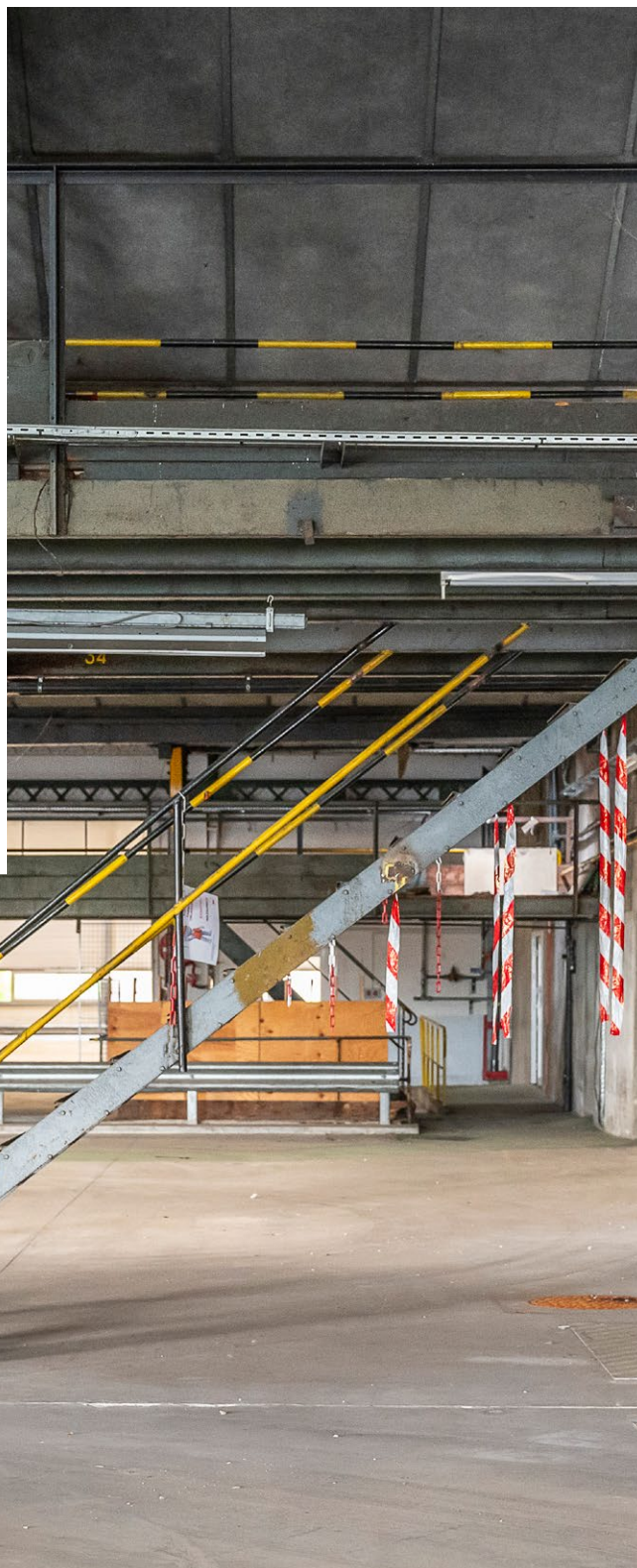
**La ressourcerie du bâtiment peut également accueillir des activités autour du réemploi dans le bâtiment :**

- (1)** Reconditionnement et requalification de produits du bâtiment,
- (2)** Prototypage d'aménagement en réemploi,
- (3)** Expérimentation de nouvelles activités autour du réemploi du bâtiment,
- (4)** Formation autour du réemploi dans le bâtiment,
- (5)** Toute autre activité en lien avec le réemploi dans le bâtiment pertinente à mutualiser.

Une description plus détaillée des besoins identifiés sur ces activités complémentaires est présentée en annexe 3.

## 2. POSITIONNEMENT ET RÔLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

*La Métropole pourra, le cas échéant, soutenir par une subvention d'investissement ou une subvention de fonctionnement une telle activité sous réserve de sa pertinence, de la justification du déséquilibre et du caractère transitoire de ce soutien.*



## II. LE SITE D'IMPLANTATION : L'ANCIEN TECHNICENTRE SNCF DE LA MULATIÈRE

### 1. LE SITE

→ Des ressourceries professionnelles insérées dans le projet urbain de l'ancien Technicentre SNCF de La Mulatière

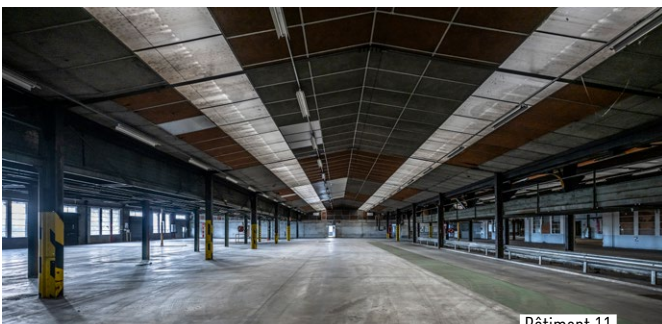
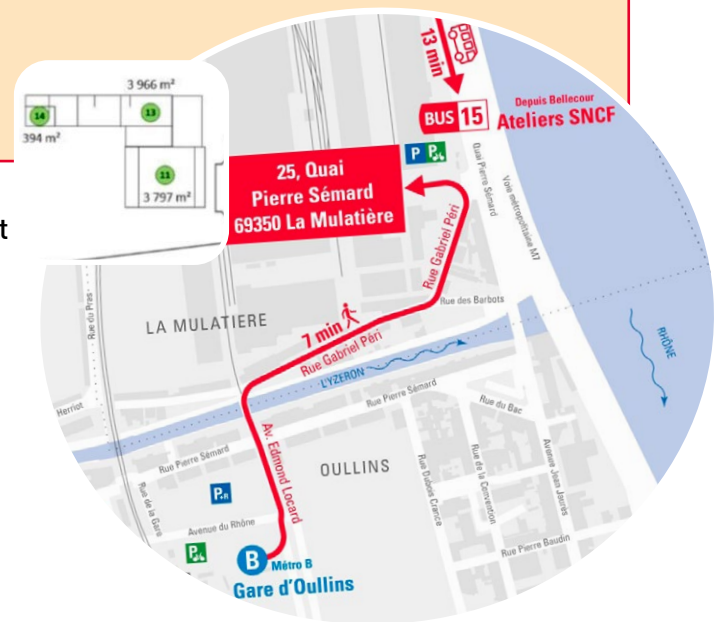
La Métropole de Lyon, en étroite collaboration avec la SNCF et la commune de La Mulatière, mobilise ses compétences en urbanisme transitoire et en aménagement urbain pour dessiner les contours d'un projet ambitieux et pérenne sur les 20 hectares de l'ancien Technicentre SNCF de la Mulatière :

- Dès 2024, les **Grandes Locs** accueilleront des événements métropolitains majeurs (Nuits Sonores, Lyon Street Food Festival, Biennale d'art contemporain). Le programme du projet urbain est résolument tourné vers la culture et l'économie productive liée à ce secteur professionnel.
- Le plan de l'ancien Technicentre SNCF de la Mulatière et de plus amples détails sont consultables en annexe n°2

Situés au Nord du site de l'ancien Technicentre SNCF de la Mulatière, les bâtiments 11, 13 et 14 sont identifiés pour accueillir un projet de ressourcerie culturelle et de ressourcerie du bâtiment. Ils sont décomposés comme suit :

- Environ 6100m<sup>2</sup> de surfaces d'ateliers pour les bâtiments 11,13,14
- Environ 496 m<sup>2</sup> pour les bureaux
- Environ 1103 m<sup>2</sup> de quai couvert
- Environ 641m<sup>2</sup> de cave
- Environ 11 951 m<sup>2</sup> d'espaces non bâti

L'implantation transitoire des projets a fait l'objet d'une étude technique conduite par la Métropole dont les résultats sont synthétisés en annexe 2.



Bâtiment 11



Bâtiment 14



## 2. LES MODALITÉS D'OCCUPATION DU SITE

### Les modalités financières

SNCF Immobilier, propriétaire des bâtiments 11, 13 et 14, les louera à la Métropole de Lyon selon les modalités suivantes :

- 40 € / m<sup>2</sup> / HT HC pour les espaces d'ateliers et les vestiaires/sanitaires
- 70€ / m<sup>2</sup> / HT HC pour les espaces de bureaux
- 25€/ m<sup>2</sup> pour les autres surfaces (quai, espaces extérieurs etc.)

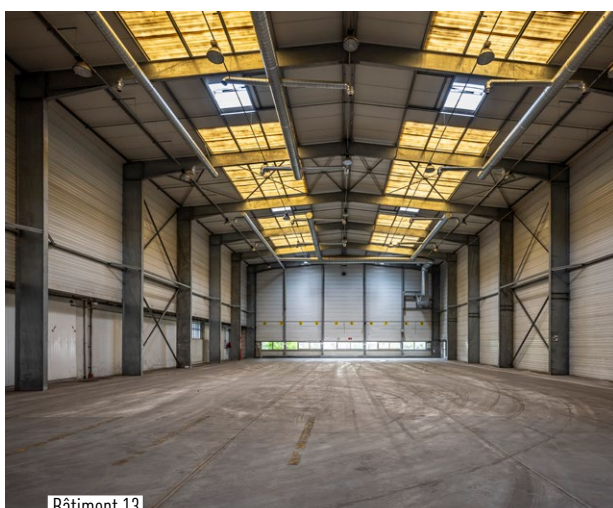
Ainsi, le loyer annuel est estimé à 322 000 € HT HC

Durée du bail : 10 ans, à compter de 2025

Celle-ci sous-louera aux porteurs de projet via des conventions et selon les mêmes modalités tarifaires.

### Les modalités juridiques

- Les bâtiments ne pourront pas faire l'objet d'une demande de classement ICPE  
→ Ainsi, le site ne permet pas d'accueillir des activités de gestion des déchets. Les participants devront prévoir un pré-tri de tous les matériaux récupérés, sur le site de collecte ou sur un autre site.
- Les bâtiments feront l'objet d'une demande de classement ERP catégorie 4  
→ La zone de vente ne devra pas dépasser les 700 m<sup>2</sup>.  
→ La clientèle professionnelle pourra avoir accès au stock avec un salarié d'une des ressourceries.
- Les espaces extérieurs sont compris dans l'emprise des futures ressourceries professionnelles. Ils pourront être utilisés pour le bon fonctionnement des projets (circulation, parking, stockage, etc.).
- Au vu des besoins identifiés dans les études et des contraintes du site, la Métropole de Lyon a envisagé, à titre indicatif, une répartition spatiale des activités présentée en annexe.

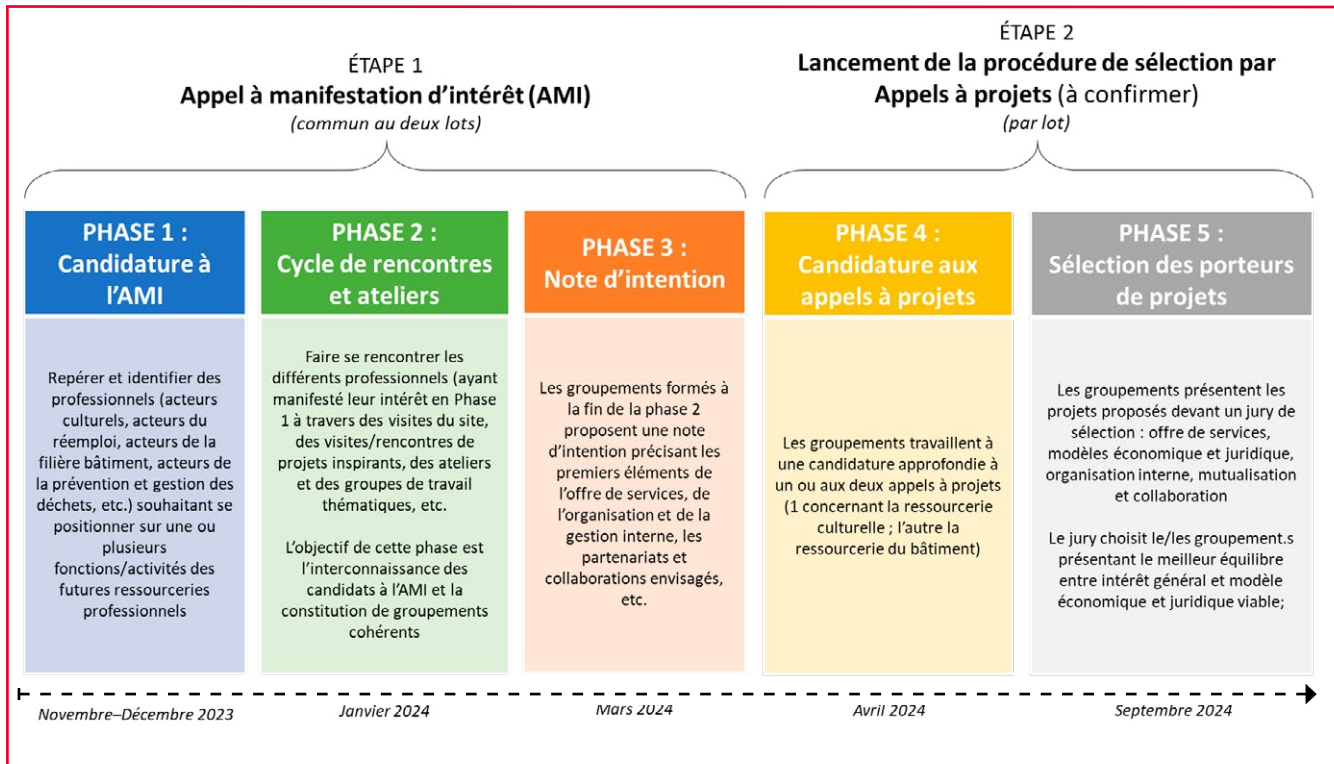


Bâtiment 13



# III. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PORTEURS DE PROJETS

## 1. PHASAGE



## 2. LES MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### Peuvent répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt :

- Les professionnels individuels ou regroupés en collectif (constitué en structure juridique ou non) portant des projets ou activités déjà éprouvés ou seulement des idées de faire.
- Les profils issus des secteurs et champs suivants : culture et art, prévention et gestion des déchets, économie circulaire, réemploi, bâtiment durable, etc.
- Les personnes sensibles aux enjeux et aux valeurs de l'économie sociale et solidaire souhaitant s'impliquer dans une démarche de coopération.



La Métropole est convaincue que le projet de ressourceries professionnelles sera d'autant plus riche et en accord avec les besoins des professionnels s'il est le fruit d'une réunion de compétences et de visions.

**À noter :** les porteurs de projets intéressés pourront, en parallèle, conserver leur activité actuelle.

### Éligibilité des dossiers

Le présent Appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux porteurs de projet et d'initiatives professionnels individuels ou regroupés en structure (association, collectif, entreprise, etc.). Les critères d'éligibilité suivants doivent être remplis :

1. Votre projet/initiative intègre au moins un des champs ou secteurs suivants : culture et art, prévention et gestion des déchets, économie circulaire, réemploi, bâtiment durable.
2. Vous êtes prêt à collaborer, coopérer et mutualiser avec d'autres professionnels du même secteur ou d'une filière différente pour la création d'un projet commun.
3. Votre projet s'inscrit dans les valeurs suivantes :
  - a. La poursuite d'une activité d'utilité sociale et environnementale en lien avec les enjeux des filières concernées et du territoire
  - b. Une gouvernance participative non exclusivement liée aux apports en capital
  - c. Une lucrativité limitée
4. Vous avez des compétences en adéquation avec votre projet
5. Vous êtes disponible pour participer aux temps d'échanges et de rencontres programmés dans le cadre de cet Appel à manifestation d'intérêt

## Dossier d'inscription

Les porteurs de projet intéressés doivent manifester leur intérêt en complétant la Fiche d'inscription et en s'inscrivant aux temps d'ateliers et de rencontres (annexe 4).

Chacune des ressourceries professionnelles a ses spécificités aussi les participants seront libres de se positionner sur l'un ou l'autre des lots, voire les deux.

## Calendrier

### 14 novembre 2023 :

Publication de l'Appel à manifestation d'intérêt

### 4 décembre 2023 :

- **Réunion d'informations**  
De 11h à 12h30  
Hôtel de Métropole – 20 rue du Lac, LYON 3
- **Visite du site d'implantation**  
À partir de 14h30  
Ancien Technicentre SNCF  
2 Rue Gabriel Péri, 69350 LA MULATIERE

## Inscription obligatoire

avant le 27 novembre [en cliquant ici](#)

### 14 décembre 2023 :

- Date limite d'envoi de la Fiche d'inscription et inscription au cycle d'ateliers et de visites (annexe 4) à renvoyer à [ressourceriespro@grandlyon.com](mailto:ressourceriespro@grandlyon.com)

## Une question ?

Contactez-nous à l'adresse [ressourceriespro@grandlyon.com](mailto:ressourceriespro@grandlyon.com)

**Pour la ressourcerie culturelle :** Marie GOETZ

**Pour la ressourcerie du bâtiment :** Laureline BOURIT

## Métropole de Lyon

Délégation Développement responsable  
**Direction Culture et vie associative**  
Service Accompagnement des coopérations

20, rue du Lac - CS 33569  
69505 Lyon cedex 03  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

